



Discours d'Annick Girardin
Déplacement à l'IRA de Nantes
Vendredi 13 janvier 2017

Monsieur le Directeur,

Mesdames et messieurs les élèves,

Je suis heureuse de me retrouver ici, avec vous, à Nantes, pour mon premier déplacement de l'année 2017. J'en profite pour vous souhaiter chaleureusement une excellente année et tous mes vœux de réussite et de bonheur.

Si j'ai décidé de venir à votre rencontre dans cet IRA, ce n'est pas par hasard. Au nombre de 5 sur le territoire, les IRA sont de prestigieuses écoles de service public où sont formés les cadres de la fonction publique de l'Etat. C'est dans ces établissements que sont formés les femmes et les hommes qui constitueront la colonne vertébrale de notre administration future.

Comme les autres IRA, votre école joue un rôle indispensable dans la perpétuation et la continuité d'un service public de qualité. Depuis ma prise de fonction, c'est la troisième fois que j'ai le bonheur de me rendre dans un IRA après celui de Metz et de Lille que j'ai visités l'année passée.

Ces déplacements à la rencontre des futurs fonctionnaires ont renforcé ma conviction que les IRA sont des institutions exemplaires. Ils incarnent cette fonction publique au plus près des administrés et désireuse de partager davantage ses connaissances et ses pratiques professionnelles pour mieux mettre en œuvre les projets au service de l'intérêt général.

Dans le prolongement de la convention de Nanterre du 26 novembre 2015 qui réunissait les 75 écoles de service public, je souhaite réaffirmer devant vous leur rôle majeur. Ce rôle, c'est celui de former nos futurs fonctionnaires, cadres ou encadrants tout au long de leur carrière. J'ai d'ailleurs participé le 12 décembre dernier aux 20 ans du réseau des écoles de service public à Rennes où j'ai rappelé que ces dernières constituent une étape structurante dans la formation des agents mais aussi dans la perception qu'ils se font de leur future fonction.

Et si les IRA sont exemplaires, c'est parce qu'ils savent faire appel aux nouvelles méthodes de formation et aux nouvelles technologies, notamment numériques, pour servir les actions de formation qui construiront le « fonctionnaire de demain ». Car c'est de cela qu'il s'agit : former des fonctionnaires

conscients de l'ampleur de leurs futures tâches au service de l'Etat et donc les rendre plus attentifs aux nouvelles attentes de leurs concitoyens.

Permettez-moi à cette occasion de m'attarder sur deux aspects importants pour moi :

- Le premier, c'est ma reconnaissance aux agents publics qui s'engagent en tant que formateurs occasionnels. Je sais combien il est difficile de s'extraire de son travail quotidien pour se consacrer à la formation des futurs fonctionnaires.

Mais c'est bien là le principe de fonctionnement de nos écoles de service public : celui d'être formé par ses pairs. Vous êtes les formateurs de demain et c'est cette réciprocité que je veux défendre et préserver.

- Le second est l'importance que j'attache à l'articulation entre la formation statutaire et la formation professionnelle tout au long de la carrière; ce continuum de formation doit être revisité et encore amélioré pour tenir compte de l'évolution des profils des lauréats aux concours et des besoins nouveaux exprimés par les employeurs publics en matière d'expertise et de culture managériale.

Le 12 avril 2016, j'ai lancé une grande concertation sur le recrutement, le développement des compétences et

l'accompagnement des parcours professionnels dans la fonction publique. L'occasion d'échanger sur ces enjeux de taille avec les partenaires sociaux et les employeurs publics.

Au terme de votre cursus universitaire pour certains, de plusieurs années de service dans la fonction publique pour d'autres, vous vous êtes, chacun, engagés dans une voie difficile en vous préparant puis en vous confrontant avec succès à l'épreuve du concours.

Tous ici, vous avez décidé d'emprunter un chemin qui nécessite à la fois exigence et exemplarité. Ce chemin, c'est celui du service public.

J'ai bien conscience que ce choix n'est pas anodin. Il est réfléchi et s'inscrit dans une volonté de construire ensemble le service public du 21ème siècle. Car oui, vous incarnez l'avenir.

L'avenir de l'action publique, l'avenir du bon fonctionnement de notre société, l'avenir de la préservation de notre modèle social solidaire.

Vous le savez certainement, depuis 2012, le gouvernement a pris des engagements forts pour moderniser la fonction publique.

Prenant acte des mutations qui transforment la société en profondeur, nous avons lancé un vaste processus de

modernisation de l'action publique avec un fil conducteur clair : celui de servir efficacement l'intérêt général.

Voilà la mission essentielle de la fonction publique : servir nos concitoyens, les servir tous, les servir partout, de la métropole jusqu'aux territoires d'Outre-mer les plus éloignés.

Cet impératif d'inclusion, ce sont vous, les futurs fonctionnaires qui en serez les dépositaires, ce sont vous qui en serez les principaux garants.

Cela nous amène au cœur de la discussion qui nous rassemble aujourd'hui. Si nous voulons repenser la fonction publique, il nous faut conduire une véritable réforme intellectuelle et revenir aux sources de notre engagement au service de la collectivité.

Qu'est-ce que cela signifie ?

- Tout d'abord, penser une fonction publique qui soit en mesure de s'adapter à l'évolution des besoins des citoyens afin de pouvoir mieux répondre à leurs demandes.
- Ensuite, rendre accessible la fonction publique à tous en faisant tomber les barrières qui entravent la diversité des recrutements.
- Enfin, préparer l'avenir et s'adapter aux enjeux de demain qu'il s'agisse de la transition énergétique ou de la révolution numérique.

Pour ce faire, je crois qu'il est très important de ne pas appréhender la fonction publique comme un monolithe. Elle se doit d'être résolument moderne, il me semble indispensable d'accompagner ce processus de réinvention de son fonctionnement.

Le combat que je porte, c'est de redonner confiance aux fonctionnaires, qu'ils soient fiers de leur fonction et qu'ils prennent la mesure du sens de leur engagement.

L'engagement pour la diversité

Au-delà de la formation des fonctionnaires, les IRA ont également un rôle dans le rayonnement, la valorisation et l'accompagnement vers les métiers du secteur public. A ce titre, elles ont compris la nécessité de s'ouvrir à des populations qui, pour de multiples raisons, se trouvent éloignées de la fonction publique et ne l'appréhendent souvent qu'en qualité d'utilisateur.

Ce rôle d'ouverture, l'IRA de Nantes l'a tout particulièrement pris en compte dans sa réflexion. Vous avez ainsi développé deux classes préparatoires intégrées (CPI), l'une ici à Nantes, l'autre à l'IPAG de Brest, dont la qualité des résultats doit être particulièrement soulignée.

Ces résultats sont parmi les plus élevés enregistrés pour les promotions 2015/2016 en classe préparatoire intégrée.

Ces mesures d'encouragement à la diversité dans les recrutements initiaux seront renforcées. La fonction publique doit davantage être à l'image de la société qu'elle sert.

Déjà exemplaires en matière d'animation des classes préparatoires intégrées (CPI) et d'accompagnement des dispositifs propres aux territoires ultramarins, les IRA doivent poursuivre leur effort en accentuant le nombre de places offertes à travers notamment de nouveaux partenariats avec des centres et instituts de préparation à l'administration générale (CPAG/IPAG) mais également en s'investissant dans la mise en place de démarches citoyennes dans le cadre notamment de la formation initiale .

Depuis mon arrivée au Ministère de la Fonction publique, je travaille pour ouvrir davantage la Fonction publique à tous les talents de notre pays. L'ouvrir à tous, sans distinction. Nul ne doit pouvoir se sentir exclu de la possibilité de servir l'intérêt général. Nul ne doit voir dans la fonction publique une forteresse impénétrable gardée par quelques privilégiés.

Elle appartient à tous et ouvre les bras à qui veut bien épouser ses principes car elle est le garant de notre modèle de société.

Ces mesures qui participent plus généralement de la lutte contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes

doivent également se prolonger dans la manière dont les élèves-fonctionnaires sont évalués voire classés. C'est une exigence morale qui s'impose à nous.

Une étape décisive a été franchie avec les mesures significatives en faveur de la diversification de la fonction publique qui ont été adoptées dans le projet de loi égalité et citoyenneté. La lutte contre les discriminations est un sujet complexe qui doit être appréhendé à tous les niveaux de la chaîne, de l'orientation aux conditions de recrutement en passant par la variété des profils. Désormais, avec les nouvelles mesures adoptées, nous nous sommes dotés d'un cadre ambitieux en faveur de la diversité.

C'est tout le sens de l'harmonisation et de l'extension des conditions d'accès aux 3ème concours avec la prise en compte des activités professionnelles des candidats qu'elles soient associatives, privées ou issues d'un apprentissage.

Je sais que le 3ème concours est peu connu du grand public. Je profite de cette occasion pour vous dire que je suis favorable à ce que cette voie d'accès se développe plus largement encore.

Dans le même temps, j'ai défendu un amendement au projet de loi « Egalité et citoyenneté » qui visait à favoriser l'accès des jeunes peu ou pas diplômés aux emplois de catégorie C en

assouplissant le dispositif du parcours d'accès aux carrières (PACTE).

Enfin, nous avons décidé d'agir au niveau de la gouvernance globale des écoles de service public où on se rend compte que les discriminations restent des réalités. Ce n'est que comme cela que l'action en faveur de la diversité s'inscrira dans la durée.

La remise du rapport l'Horthy a permis de poser un premier constat quant à la persistance de discriminations dans le recrutement.

De nouvelles mesures d'information et d'évaluation de l'ouverture de la fonction publique seront mises en place avec d'une part, un rapport biennal sur la lutte contre les discriminations et d'autre part, la collecte systématique des données relatives aux candidats aux concours par les services statistiques qui permettront un suivi.

Des axes complémentaires d'action viendront accompagner ces mesures en s'appuyant sur les travaux de M. L'Horthy, en particulier avec l'organisation d'une campagne annuelle de tests de discrimination et la généralisation en 2017 dans les formations dispensées aux recruteurs d'un module de lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

Sur ce point, l'IRA de Nantes a démontré une fois de plus son exemplarité. Dans le cadre du dispositif de lutte contre les discriminations, développé à la demande de la DILCRA et de la DGAFP, vous avez intégré les risques de discriminations sexuelles dans votre kit pédagogique de formation. Cet ajout fait suite au plan gouvernemental de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT, adopté en fin d'année 2016.

Rappelons que cette formation « discrimination » a obtenu le label de l'Ecole de management et des ressources humaines (EMRH), que je vous ai remis le 23 septembre dernier. Et, je me félicite que vous ayez décidé d'aller plus loin en matière de diversité, en engageant les travaux de préparation de votre dossier pour l'obtention d'une labellisation diversité, très prochainement.

Ces plans ont vocation à réviser l'ensemble des processus de recrutement et à doter la Fonction publique de véritables outils pour s'ouvrir davantage. C'est Olivier Rousselle, conseiller d'Etat, qui a été missionné par le Premier ministre pour coordonner la mise en place d'un plan diversité dans les écoles de service public.

Je sais que vous portez ces enjeux et que vous êtes conscient de leur portée.

L'attention portée par le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement sur ces sujets est forte.

Nous avons une exigence de réussite dans les nombreuses actions engagées vers les jeunes gens, diplômés ou non, parfois décrocheurs du système scolaire, et vers les demandeurs d'emploi, pour les amener vers les métiers et les valeurs de la fonction publique.

Voilà mesdames et messieurs, le message que je voulais vous délivrer. Celui d'une immense fierté que les IRA aient trouvé leur place dans cette architecture institutionnelle dense et soit reconnue comme une nécessité de bien commun par nos concitoyens.

La défense de la fonction publique est l'affaire de chacun. Il en va, je le répète, de notre modèle de société juste et égalitaire. Il en va de notre spécificité française. Spécificité dont chacun d'entre vous, fonctionnaires ou futurs fonctionnaires, êtes les principaux garants.

Je vous remercie.